



Compte rendu CHSCT URE AFC Sud du 27 JUIN 2013

A L'ISSUE DE LA LECTURE DE LA DECLARATION SUIVANTE LES MEMBRES DE LA DELEGATION CGT ONT QUITTE LA SEANCE EN SOUTIEN AUX 535 SALARIES DE LA SNET, SALARIES ISSUS DU STATUT DES IEG, MENACES DE LICENCIEMENT ET POUR S'OPPOSER A TOUS LICENCIEMENTS DANS LA BRANCHE DES IEG.

LES SYNDICATS CFDT ET CGC ONT DECIDES DE NE PAS S'ASSOCIER A CETTE ACTION !

LA DELEGATION CGT A FAIT LA DECLARATION SUIVANTE :

Eon fait du chantage aux 850 salariés, et le gouvernement reste impassible...

Encore une fois, la SNET et son actionnaire unique Eon lancent un nouveau chantage aux salariés.

La justice a jugé le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), présenté et déjà mis en œuvre par la SNET/Eon, comme irrégulier et interdit la poursuite de toute procédure « inhérente ».

La Direction veut contraindre les organisations syndicales à valider des accords reprenant la totalité des mesures comprises dans le PSE, en échange de la renonciation à tous rendus de jugements qui ont eu lieu, et à tous recours juridiques ultérieurs.

Pire, le projet de construction de la centrale biomasse de Gardanne est mis dans la balance et serait immédiatement stoppé s'il n'y a pas une signature unanime de ces accords.

En annonçant vendredi soir le licenciement d'un délégué syndical, comment la Direction espère-t-elle une négociation constructive ?

Par ces démarches, la SNET/Eon fait fi des décisions de la justice française et menace, via l'ANI du 11 janvier 2013, d'emmener 535 salariés, parmi les 850, sur des licenciements.

Si aujourd'hui les salariés de la SNET/Eon subissent de plein fouet les conséquences de la libéralisation du marché de l'énergie par ce chantage aux licenciements, ce sont tous les salariés de la branche IEG qui, à terme, seront la proie de cette politique libérale et soumis à cette même règle.

Le syndicat CGT mines énergies exige des pouvoirs publics:

- la tenue d'une table ronde dans les plus brefs délais avec la présence du gouvernement, de l'actionnaire Eon et de la CGT,
- l'abandon des licenciements de salariés des IEG,
- l'annulation de la mesure disciplinaire pour le délégué syndical du site de la SNET d'Hornaing.